La Communauté de Communes du Civraisien en Poitou se mobilise en faveur de l'inclusion numérique.

Avec l'arrivée de deux conseillers numériques, la Communauté de communes du Civraisien en Poitou souhaite accompagner ses habitants dans leurs usages du numérique au quotidien. Ils interviendront dans les communes du territoire en début d'année 2022.

La Communauté de Communes, œuvrant déjà pour un numérique inclusif, s'est engagée à mettre en place deux conseillers numériques sur son territoire grâce au dispositif France Relance.

A l'échelle du département, il s'agit donc de 35 conseillers numériques salariés par différentes structures : communes, communauté de communes, agglomération, département de la Vienne, Mission Locale.

Leur objectif est d'accompagner les français dans leur quotidien face au numérique dans un contexte de passage au tout numérique en 2022.

Les Conseillers numériques auront trois principales missions :

- Accompagner les habitants aux tâches de la vie quotidienne : prendre rendez-vous pour une consultation en ligne, vendre un objet, faire une visio-conférence, travailler à distance, se servir des réseaux sociaux ;
- Accompagner à la responsabilisation numérique : vérifier ses sources, se protéger et protéger ses informations personnelles, avoir conscience de son impact numérique ;
- Accompagner les usagers à réaliser leurs démarches administratives en ligne

Les conseillers numériques pourront donc accueillir tous types de profils afin de proposer un service « sur-mesure » :

- Les personnes autonomes, qui pourront venir se servir des outils mis à disposition ;
- Les personnes semi-autonomes qui n'ont pas de crainte quant à l'utilisation des outils numériques mais veulent bénéficier d'un accompagnement pour monter en autonomie ;
- Les personnes non-autonomes qui pourront bénéficier d'un accompagnement personnalisé, notamment pour la réalisation de démarches administratives.

Pour ces personnes qui sont en grande difficulté, les conseillers numériques seront habilités aidant-connect et pourront ainsi leur proposer des mandats numériques. La personne aidée pourra réaliser certaines démarches en ligne avec le ou la Conseillèr-e numérique sur une période renouvelable. Ainsi l'administration sait que c'est un tiers professionnel qui a accompagné la personne à faire ses demandes ou déclaration, l'identité numérique de la personne aidée est protégée et préservée.

Les conseillers numériques sont donc formés (420h de formation), habilités et auront du matériel à mettre à disposition des usagers (tablettes, ordinateurs réversibles, scanner portable pour dématérialiser les documents des usagers, vidéoprojecteur pour réaliser des ateliers de groupes, casques audio, souris, claviers). La re-matérialisation ou impression des documents sera à la charge des usagers, ils pourront repartir avec leurs documents sur clé USB mais les Conseillers numériques n'en feront pas d'impressions.

Ils seront itinérants sur les communes du Civraisien en Poitou. Chaque Conseiller numérique réalisera une permanence de 3h dans chacune des communes. Les Conseillers numériques feront ainsi deux communes par jour chacun. Chaque permanence est ouverte pour l'ensemble des administrés. Les plannings seront connus pour les 3 mois à venir, et disponibles en Mairie.

Dans un premier temps, les accompagnements personnalisés ne se feront pas sur rendez-vous. Ce sera rapidement mis en place notamment sur la période correspondant à la déclaration d'impôts.

Les Conseillers numériques font de l'accompagnement administratif, ils ne sont pas habilités pour réaliser du conseil en administration. Ce ne sont ni des juristes, ni des comptables, ni des gestionnaires d'Etat, ils ne sont pas là pour conseiller les usagers dans la manière de réaliser leur démarche administrative à des fins d'optimisation ou autre.

Des présentations des conseillers numériques et de l'espace dédié seront faites dans chacune des communes autour d'un pot de convivialité.

Photo : Laëtitia DEMARS et Antonin SENELE sont les Conseillers numériques de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou.

Ils viendront à la rencontre des habitants à partir du mois de février.